

INTRODUCTION

Au cours des deux dernières années, les gouvernements du monde entier ont fait face à une industrie du tabac (IT) qui a exploité de plus en plus agressivement les failles et lacunes des politiques publiques pour interférer dans la lutte antitabac. L'industrie du tabac a dissuadé, séduit, frustré ou simplement submergé les gouvernements afin de contrecarrer leurs efforts pour protéger la santé publique.

L'ingérence de l'IT s'est intensifiée dans de nombreux pays, et beaucoup de gouvernements n'ont pas su résister efficacement aux tactiques de l'IT ni remplir leur mandat de renforcer et de faire progresser la lutte antitabac. Les États Parties à la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour la lutte antitabac (CCLAT) ont l'obligation de protéger leurs politiques publiques de santé contre les intérêts commerciaux et autres intérêts particuliers en appliquant l'article 5.3 et ses directives d'application.

L'Indice mondial d'ingérence de l'industrie du tabac (l'Indice) a évalué 100 pays et constaté que les parlementaires, chefs d'État et ministres de plusieurs d'entre eux n'ont pas rempli leur devoir de protéger le droit humain à la santé conformément à l'article 5.3. L'IT les a convaincus de remettre en cause ou de retarder les mesures de lutte antitabac, de déposer des projets de loi favorables à l'industrie, ou encore de promouvoir cette dernière au lieu de soutenir des mesures fondées sur des données probantes et sauver des vies en réduisant la consommation de tabac sous toutes ses formes.

L'IT a ciblé et influencé plus spécifiquement les secteurs non sanitaires des gouvernements, surtout parce que ceux-ci sont peu conscientisés à l'importance de limiter les interactions avec l'industrie à ce qui est strictement nécessaire à la réglementation. Le manque de transparence quant aux interactions avec l'industrie et la tendance à ne pas refuser les faveurs de l'IT ont aggravé cette ingérence et neutralisé les efforts pour protéger la santé publique, mettre en œuvre la CCLAT de l'OMS et atteindre les Objectifs de développement durable (ODD).

L'Indice est une évaluation par la société civile de la manière dont les gouvernements mettent en œuvre l'article 5.3 de la CCLAT de l'OMS. L'édition 2025 révèle une aggravation de l'ingérence, avec davantage de reculs que de progrès. Près de

la moitié (46) des pays ont vu leur pointage se dégrader parce qu'ils n'ont pas exclu l'IT des espaces décisionnels, ont eu des interactions non transparentes, ont accepté des dons de l'IT, ont collaboré avec celle-ci lors d'activités de responsabilité sociale des entreprises (RSE) ou ont offert des avantages à l'industrie. Toutefois, plus d'un tiers (34) des pays ont montré une amélioration en adoptant une plus grande transparence, en refusant toute collaboration avec l'industrie et en appliquant des procédures pour encadrer les interactions avec celle-ci.

“Les conclusions de l'Indice de cette année rappellent de manière frappante que l'industrie du tabac continue d'interférer avec les politiques de santé aux quatre coins du monde en exploitant les failles en matière de gouvernance et de transparence. Les gouvernements doivent agir de manière décisive pour protéger la santé publique en appliquant pleinement l'article 5.3 de la CCLAT de l'OMS, en garantissant la transparence de l'ensemble des interactions et en rejetant toute forme d'influence de l'industrie. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions préserver les progrès accomplis et empêcher les tactiques de l'industrie de saboter les mesures de lutte antitabac qui sont fondées sur des données probantes.”

Vinayak Prasad,
Organisation mondiale de la santé

LES PRINCIPAUX CONSTATS

18 pays ont réalisé des progrès en adoptant de nouvelles mesures ou en mettant en œuvre dans l'ensemble des secteurs les orientations existantes relatives à l'article 5.3. Le **Pérou** est le dernier pays en date à avoir intégré l'article 5.3 dans sa législation nationale de lutte antitabac, portant ainsi à neuf le nombre de pays à l'avoir fait, tandis que d'autres ont adopté un code ou d'autres lignes directrices pour protéger les politiques de santé contre l'ingérence de l'industrie.

Plus de 20 pays ont interdit les dons de l'IT. Certains ont banni les dons aux campagnes politiques ou ont imposé des restrictions. Le **Botswana**, la **Bulgarie**, le **Canada**, **l'Éthiopie**, la **France**, **Israël**, le **Liban**, le **Nigéria**, **l'Ukraine**, **l'Uruguay** et le **Venezuela** ont interdit les dons politiques.

32 pays ont interdit les activités de RSE liées à l'industrie du tabac et cinq autres ont refusé ses contributions. L'industrie a ciblé les organismes non liés à la santé pour déployer ses actions caritatives, s'alignant en fonction des priorités gouvernementales et en séduisant des ministres et parlementaires disposés à coopérer.

46 pays ont résisté à la rhétorique de l'industrie du tabac sur la «réduction des méfaits» et ont interdit les cigarettes électroniques et les produits de tabac chauffé. Des actions en justice ont été intentées au **Panama** et au **Mexique** pour annuler ces interdictions. Les efforts visant à interdire les arômes dans les produits du tabac et de la nicotine ont été compromis en **Belgique**, en **Finlande** et en **Israël**.

Des parlementaires dans 14 pays ont soutenu et promu l'IT. Ils ont déposé plusieurs projets de loi favorables à l'industrie, accepté ses contributions, retardé l'adoption de lois antitabac voire tenté d'en empêcher l'adoption, ou encore promu des législations qui bénéficient à l'IT.

Au moins 10 gouvernements ont fait des compromis concernant l'augmentation des taxes. **L'Argentine**, le **Bangladesh**, la **Bulgarie**, la **Géorgie**, **Israël**, le **Liban**, la **Pologne**, la **Suède**, la **Tunisie** et **l'Ukraine** ont cédé à la pression de l'industrie à cet égard. Plusieurs gouvernements ont toutefois utilisé la hausse des taxes comme une mesure efficace de lutte antitabac.

Au moins 20 gouvernements ont collaboré avec l'IT, entre autres par l'entremise de protocoles d'entente, de séances de formation ou d'actions conjointes de contrôle pour lutter contre la contrebande.

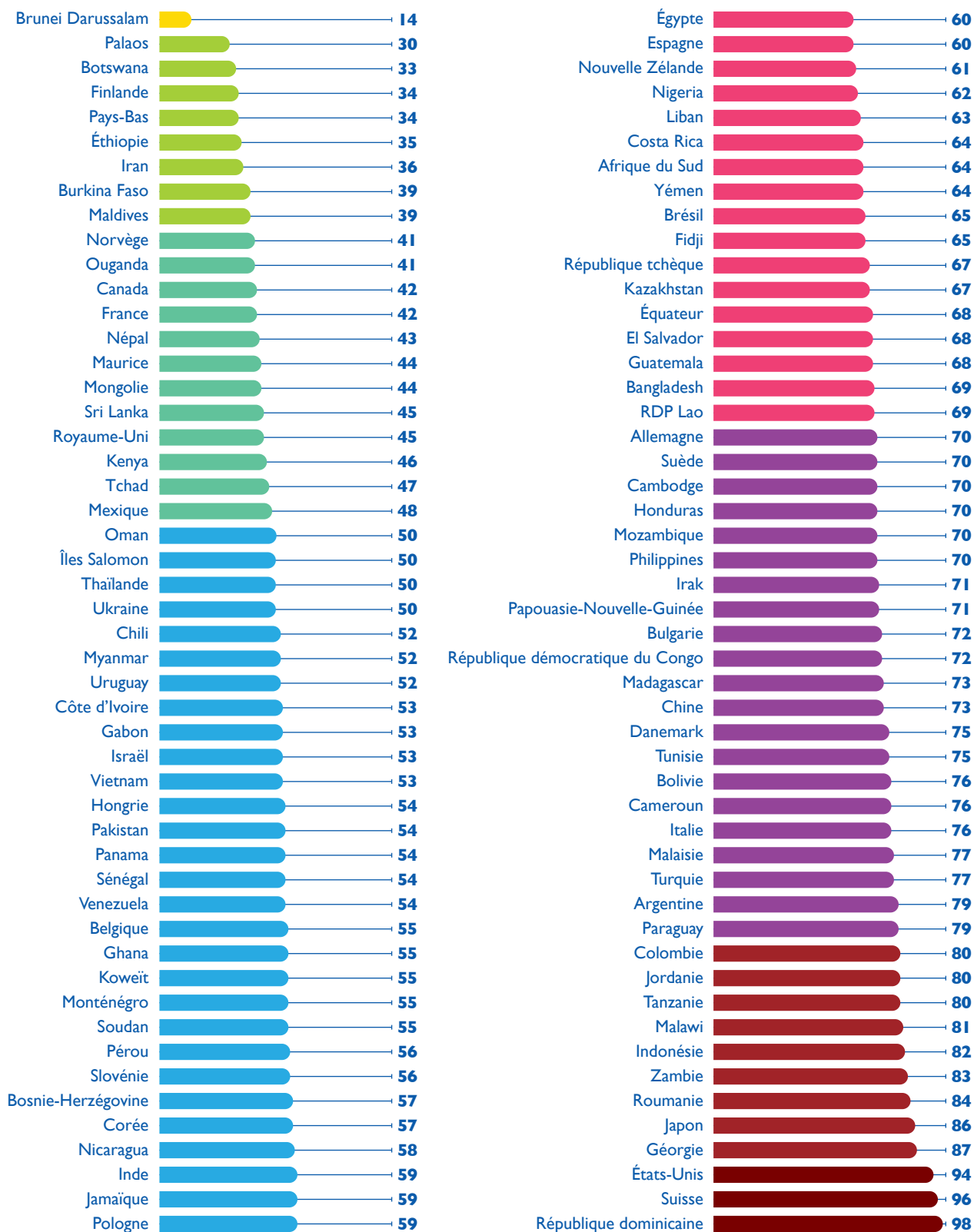
Des parlementaires, des ministres et des gouverneurs ont accepté de participer à des visites et journées d'étude parrainées dans les installations de fabricants de tabac. L'usine de Philip Morris International (PMI) en Suisse a été la plus visitée par des hauts fonctionnaires.

Six gouvernements ont autorisé leurs missions diplomatiques à soutenir l'IT. La compagnie JTI a fait du lobby auprès de l'ambassade du **Japon** dans au moins sept pays (**Bolivie**, **Cambodge**, **Égypte**, **Indonésie**, **Liban**, **Nicaragua** et **Tanzanie**) afin de l'inciter à promouvoir ses activités commerciales.

La plupart des pays n'ont pas établi un registre des lobbyistes de l'industrie du tabac ni un registre des entités qui lui sont liées ou de règles de divulgation des réunions avec l'industrie. **14 pays** disposent néanmoins d'un registre des lobbyistes.

L'article 5.3 a été très peu diffusé au sein des services gouvernementaux. Peu d'information publique est disponible sur les efforts des pays pour conscientiser les divers organismes de l'administration publique sur l'article 5.3 et son importance.

**FIGURE 1: CLASSEMENT GÉNÉRAL DES PAYS EN FONCTION
DU NIVEAU D'INGÉRENCE DE L'INDUSTRIE DU TABAC**



RECOMMANDATIONS

Lorsque les gouvernements agissent à tous les niveaux pour limiter au strict nécessaire les interactions avec l'industrie du tabac et qu'ils font preuve de transparence à cet égard, ils peuvent endiguer l'ingérence et protéger la santé publique. Les expériences des pays qui ont mis en œuvre avec succès des mesures de bonne gouvernance constituent des exemples de bonnes pratiques pour les autres.

1. Impliquer l'ensemble du gouvernement pour contrer l'ingérence de l'IT.

Tous les niveaux du gouvernement doivent agir de concert pour mettre en œuvre l'article 5.3 et en finir avec l'ingérence de l'industrie du tabac, comme l'ont démontré les actions exemplaires du Pérou, du Botswana, de la Bosnie-Herzégovine et plusieurs autres pays.

2. Adopter des directives ou un code d'application de l'article 5.3 pour l'ensemble des agents de l'État, y compris les parlementaires, les chefs d'État et les ministres.

3. Assurer une plus grande transparence afin d'accroître la reddition de comptes. La transparence des interactions avec l'IT favorise la reddition de compte tant des agents de l'État que de l'industrie. Toute interaction avec l'IT doit être rendue publique. L'industrie doit être tenue de divulguer ses dépenses de marketing et de lobbying.

4. Interdire toute contribution de l'industrie du tabac, y compris aux campagnes politiques. Les gouvernements deviennent vulnérables lorsqu'ils acceptent des dons de l'industrie du tabac, comme l'illustrent les pays qui ont fait des compromis dans leur lutte antitabac.

5. Considérer toute consommation de tabac comme nocive. Rejeter les demandes visant à autoriser de nouveaux produits nicotiques parce qu'ils sont préjudiciables pour la population, en particulier pour les enfants.

6. Obliger l'industrie du tabac à payer une taxe pour réparer les dommages causés à l'environnement.

Rejeter toutes les campagnes de nettoyage et les activités de reboisement menées par l'industrie. Exclure l'industrie du tabac des programmes standard de Responsabilité élargie des producteurs (REP).

7. Cesser d'accorder des avantages à l'industrie du tabac. L'IT ne devrait pas bénéficier d'un traitement préférentiel, de stimuli, d'exemptions ou de toute autre forme d'avantage pour exercer ses activités, qui sont en contradiction directe avec la politique de lutte antitabac.

8. Rejeter toute collaboration ou partenariat avec l'IT. Les gouvernements se placent en position de faiblesse lorsqu'ils collaborent, s'associent ou coopèrent avec l'IT dans le cadre d'accords non contraignants. Il ne devrait y avoir aucune collaboration entre les gouvernements et l'IT.

9. Dénormaliser l'industrie du tabac. L'IT est différente et unique comparée à d'autres industries. Ses activités sont incompatibles avec la réalisation des droits humains et vont à l'encontre de plusieurs ODD. Il faut interdire toutes les activités de RSE liées au tabac et refuser toute visite des installations de l'industrie.